



## Municipalité de Lantier

---

# AVIS PUBLIC

---

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 juillet 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

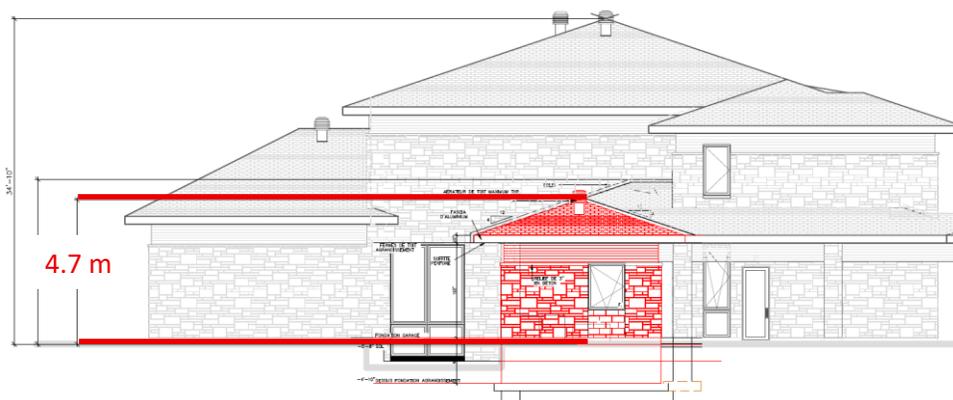
Gestion immobilière Devito inc.  
A/S Frank Devito  
381 montée de la Baie  
Lantier, J0T 1V0  
4617-66-8169-0-000-0000  
Lot : 6 029 094 du Cadastre du Québec  
Zone: 2V

### **Nature et effets**

Construction d'un pavillon jardin d'une hauteur de plus de 4 mètres (paragraphe 9 de l'article 7.1.2 du règlement de zonage 154-2014).

### **Dérogation demandée**

Construction d'un pavillon jardin d'une hauteur de 4.7 mètres. Demande de dérogation mineure de 0.7 mètre.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 juillet 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 juin 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,  
Je donne ce certificat ce 25 juin 2025.

---

Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier